

COMPTE-RENDU

CTRPN DU 19 JANVIER 2021

Les points à l'ordre du jour :

- Plusieurs points sur le SNPS (Service National de Police Scientifique). Il s'agissait essentiellement des postes de Directeur et Directeur adjoint de ce service national, de la restructuration du service Central des Laboratoires et de la coordination des services de PTS.
- Deux textes sur la modification de la prime de fidélisation des actifs.
- Un texte à propos de la restructuration de Brigades Anti-Criminalité de banlieue parisienne.
- Un point d'information sur le télétravail sur la base des échanges hebdomadaires que nous avons eus avec la DRCPN sur le sujet à l'automne dernier.

SUR LE SNPS :

Après l'évocation du DRCPN du fait que ces textes ne télescopaient pas la réforme « statutaire » en cours, le SNIPAT a voulu rappeler l'importance de la sémantique.

Pour nous une réforme catégorielle n'est pas une réforme statutaire.

La nomination des ASPTS en TPTS ne saurait constituer une réforme dite statutaire.

Le SNIPAT a rappelé que le ministre et le président de la République s'étaient engagés sur l'évolution statutaire des PATS et que nous saurions le remettre sur la table lors des réunions sur le « Beauvau de la Sécurité ».

Ensuite, sur l'ensemble des textes présentés, le SNIPAT a formulé un certain nombre d'observations.

Nous avons dénoncé le manque d'ambition de nos décideurs en matière de PTS.

Si la direction est bonne, les objectifs affichés sont insuffisants et les évolutions en matière de prise de responsabilité, de repyramidage, d'évolution des statuts et des carrières sont faibles voire inexistantes à court terme.

Le SNIPAT s'est abstenu sur tous les textes (avec le soutien de l'UNSA-FASMI) et a voté **contre** celui sur les postes de directeur et directeur adjoint (pour lequel l'UNSA-FASMI).

Concernant le texte sur la restructuration des labos, nous devons voter « contre », mais suite à notre intervention le DRCPN s'est engagé à garantir une notion de priorité à la mobilité dès lors que dans les mois suivant les restructurations, les collègues qui auraient du changer de domaine mais à qui cela ne conviendrait pas, voudraient muter.

Nous nous sommes donc abstenus.

TEXTES SUR LA PRIME DE FIDÉLISATION :

Il s'agissait pour l'Administration d'adapter les textes existants sur la prime de fidélisation des actifs, par rapport à la prime mise en place pour les fonctionnaires de la Seine-Saint-Denis.

En synthétique, il faut un ajustement pour que les actifs puissent percevoir sur les deux tableaux...

Nous nous sommes abstenus sur ce texte, non pas au nom du fait que les actifs ne devraient pas la percevoir mais plutôt **pour que les PATS soient éligibles à TOUS les dispositifs de fidélisation existants.**

Intervention du SNIPAT :

« Depuis plus de 20 ans, le SNIPAT demande que les PATS de la Police Nationale soient bénéficiaires de la prime de fidélisation.

A chaque fois que nous mettons ce sujet sur la table, il nous est opposé l'argument que les textes datent de 1999 et qu'on ne peut pas les faire évoluer.

A l'automne 2020, le Premier Ministre Jean CASTEX, lors d'un déplacement à NICE, a annoncé la modification d'attribution de la prime de fidélisation pour que NICE soit concerné.

Le SNIPAT a relayé à l'époque la colère des collègues PATS qui bien que « Police Nationale » pour bien des sujets, ont encore été exclus du discours du gouvernement.

Aujourd'hui, c'est la deuxième fois en quelques mois que l'on modifie les textes pour les actifs et on n'y incorpore toujours pas les PATS.

Je ne parlerai pas ici de l'aménagement de la prime de fidélisation pour les actifs qui ont perdu l'ASA dans certains services d'Ile de France en 2015, et à qui on a donné une prime de fidélisation spécifique pour compenser cette perte.

Rien n'a été octroyé pour les PATS en la matière conduisant à des situations ubuesques.

Par exemple, un actif affecté dans un bureau de la DRCPN (et donc pas à sa place), se voit attribuer une prime de fidélisation pour compenser la perte de son ASA depuis 2015, alors que l'administratif dont c'est la place, a tout perdu sans compensation.

Notons également que les arguments mis en avant sont ceux de la fidélisation.

Or, il nous est confirmé qu'en Seine Saint Denis, sur 4218 effectifs de Police, il n'y a que 318 PATS, soit 7,54%.

La moyenne en Police est de 14 % et les polices européennes oscillent entre 25 et 30%.

Le problème de fidélisation en Seine Saint Denis n'est donc pas un problème d'actifs,

Il faut raisonner au niveau de la communauté de travail « Police Nationale ».

Le SNIPAT demande que la situation des PATS soit revue notamment dans le cadre des travaux sur l'attractivité des emplois. Notre position a toujours été que la prime de fidélisation soit attribuée à TOUS les personnels, (actifs et PATS), et en deuxième lieu, nous souhaitons son élargissement à l'ensemble des secteurs sous tensions. »

Sur le texte concernant la BAC, nous avons apporté notre soutien à l'UNSA Police en votant POUR (c'est le seul texte qui a par ailleurs recueilli un vote favorable unanime).



QUESTIONS DIVERSES, LE SNIPAT A DÉVELOPPÉ QUATRE POINTS IMPORTANTS :

1. La rupture conventionnelle :

En partant d'un dossier individuel, maintes fois signalé par le SNIPAT depuis des mois, et en soulignant tous les loupés et absences de réponse de l'Administration, j'ai à la fois alerté le DGPN et le DRCPN sur une situation critique pour une collègue mais aussi demandé des explications sur le dispositif, sur lequel on nous dit tout et son contraire depuis plus d'un an.

Le président du CTRPN s'est dit gêné que j'intervienne en ce lieu sur un dossier individuel et a dit être sensible à la situation décrite mais il a tenu à préciser certains points.

Pour l'Administration, il s'agit d'un dispositif pensé à un niveau supérieur aux ministères par la Fonction Publique. Il nous est répondu qu'il ne faut pas que les collègues se mettent dans des situations inextricables alors que la rupture conventionnelle n'est pas un dû.

Pourtant le dossier expliqué par le SNIPAT reposait sur un projet solide de reconversion.

Autrement dit, nos craintes en la matière étaient plus que fondées.

Il ne s'agit pas d'une opportunité de nouvelle vie pour les collègues mais uniquement d'un instrument pour l'administration pour se débarrasser des agents dans certaines situations comme les restructurations par exemple.

Il conviendra dorénavant d'avertir les collègues et de **dénoncer haut et fort cette « arnaque » de la rupture conventionnelle.**

2. Les horaires variables et l'écrêtage des heures supplémentaires :

Depuis de nombreux CT, le SNIPAT dénonce le deux poids deux mesures sur l'enregistrement du temps de travail en Police.

Nous ne bénéficions ni des dispositifs plus favorables des préfectures, ni de ceux des officiers aménagés récemment par des textes passés en CT et permettant d'éviter l'écrêtage et de cumuler davantage de RCB.

Lors de ce CT du 19 janvier, le SNIPAT a pris un exemple récent d'un département où une vingtaine d'administratifs ont généré 483 heures qui ont été écrêtées en 3 mois.

Le SNIPAT a dénoncé le « travail gratuit » qu'il appelle à faire cesser immédiatement et demande quand cette situation se réglerait enfin.

En effet, sous l'égide du DGPN, le DRCPN s'était engagé face au SNIPAT à régler ce problème lors du CTRPN du 1er octobre 2020.

Le Directeur Général a répondu qu'il signerait lui-même un courrier sur le sujet dans les meilleurs délais.

A suivre...

3. Les points de NBI

La répartition des 5000 points de NBI Police obtenus par le SNIPAT il y a plus de deux ans, et pour lesquels nous avons donné des priorités à la DRCPN.

Il y a cinq ans, lors d'un CT ministériel, le SNIPAT avait réalisé une expertise fournie de 12 pages pour mettre en lumière la différence de traitement entre périmètres, sur les primes, promotions, formations....

... parmi les sujets, figurait la NBI dont le nombre de points n'avait pas évolué depuis sa mise en place en 1994, alors que les effectifs PATS avaient considérablement augmenté.



Les arguments du SNIPAT avaient porté leurs fruits et à force de rappel de nos revendications, il aurait été débloqué 5000 points de NBI pour le périmètre de Police.

En 2019, nous avons lors d'une réunion off avec la SDARH de la DRCPN, évoqué nos priorités en la matière.

Sans information sur la répartition de ces postes, nous avons donc demandé des précisions lors de ce CT.

Le DRCPN nous a répondu qu'il allait regarder cela, car il était persuadé que cette répartition avait déjà été donnée lors d'un CTRPN pour information.

A suivre également... mais je n'ai pas souvenir de cela...

En outre, lors de réunions préparatoires récentes, d'autres organisations syndicales nous ont rejoint sur le sujet, mais étrangement, personne n'a rebondi sur notre intervention de ce jour !

4. Les cartes professionnelles « Police Nationale » :

Le SNIPAT qui porte depuis longtemps la revendication de retour aux cartes professionnelles « Police Nationale » pour TOUS les personnels du périmètre (y compris administratifs et techniques), a rappelé l'engagement du ministre en la matière.

Nous souhaitons savoir où en est le dossier ?

Le DGPN nous dit avoir visualisé la maquette, confirme bien la mention Police, et nous informe que le dossier est maintenant au Haut Fonctionnaire de Défense.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT

Secrétaire général du SNIPAT

